

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 21**Pouvoirs : 08**Excusé : 00**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 21*SEANCE DU 07 AVRIL 2025Date de convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34)- - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCHESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

14.10 VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

10. Autres associations

Monsieur le maire présente à l'assemblée la liste des subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'année 2025 établie comme suit :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention	
AMICALE DONNEURS DE SANG	800,00 €	
AMICALE NAGEURS DE COMBAT	500,00 €	
AMIS DE LA MAQUETTE MANDREENNE	1 500,00 €	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES	500 00 €	
AMMAC	400 €	
ASSOCIATION COMITE OEUVRES SOCIALES DE ST MANDRIER	10 000,00 €	
ASSOCIATION PROTECTION ENVIRONNEMENT	100,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE LOUIS CLEMENT	550,00 €	
ASSM FOOTBALL VETERANS	300,00 €	
BASKET USSM SECTION	3 000,00 €	

BOULOMANES CREUX ST GEORGES	4 000,00 €	
CENTRE NAUTIQUE	12 000,00 €	
CENTRE PLONGEE ST MANDRIER	9 000,00 €	
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE	100,00 €	
ECOLE DANSE PRESQU UNE ETOILE	1 500,00 €	
ECOLE DE DANSE	2 400,00 €	Convention
FEDERATION CAVALAS	1 500,00 €	
FOOTBALL USSM SECTION	22 000,00 €	Convention
FOYER COOPERATIF SOCIO-EDUCATIF LOUIS CLEMENT	300,00 €	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FEMININE	1 200,00 €	
JUDO AIKIDO CLUB	5 000,00 €	
L'ARCHE DU MONT SALVA LES CHATS DE LULU	1 900,00 €	
LA RESPELIDO	800,00 €	
LES ARTS DE LA PRESQU'ILE	200,00 €	
LES FETES MANDREANES	17 000,00 €	
LES LUCIOLES ASSOCIATION	59 000,00 €	Convention
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €	
MEDAILLES MILITAIRES	200,00 €	
OEUVRES PUPILLES POMPIERS	1 700,00 €	
PREVENTION ROUTIERE	150,00 €	
LA RENARDE MANDREENNE	300 €	
RACINES MANDRENNES	1000 €	
SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE ST MANDRIER	300,00 €	
USSM RUGBY	14 700,00 €	Convention
ANANDAYOGA	150,00 €	
ASSOCIATION FESTIVE DE LA PRESQU'ILE	600,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE POLICE NATIONALE DE LA SEYNE	500,00 €	
CDAD	3 062,50 €	
Montant total (comprenant l'ensemble des associations)	241 062,50 €	

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M.DEZERAUD (+1 POUVOIR), M.CLAVE (+1 POUVOIR) ET M.CALMET.

D'approuver le versement de la subvention aux associations pour l'année 2025 tel qu'il a été énoncé ci-dessus.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT